

**Procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 5 octobre 2017**

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusés (Mmes Natacha Bello, Florence Golaz, Iulica Gorgoni, Myriam Grandjean et Anna Pallotta Ladisa, MM. Martin Ahlström, Sébastien Bertherin, Yves Froidevaux, Christian Gander, Jean-Philippe Genoud et Larry Sarrasin).

3 arriveront plus tard (Mmes Béatrice Saxer Brown et Marion Wahlen, M. Rasul Mawjee).

6 absents (Mmes Sandra Caruana, Sabine Million-Courvoisier et Rosanna Vaccaro, MM. Rodolphe Chatagny, Charanjit Dhanjal et Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Mme la Municipale Christine Girod arrivera légèrement plus tard en raison d'une séance.

Mme la Municipale Jeannette Weber est excusée pour la séance du Conseil communal de ce soir car elle doit assister à l'Assemblée de l'Union des Communes vaudoises. Elle sera remplacée dans ses communications par M. le Municipal Michael Rohrer.

Par courriel du 15 septembre 2017, M. Georges Grandjean, président de la Commission des finances chargée de rapporter sur le préavis municipal n° 28 relatif à la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets, a requis le report du rapport concernant dit objet, pour lequel une décision devait être prise lors de la présente séance. Après consultation des membres de la Municipalité concerné par cet objet, cette demande a été acceptée par le Bureau par courriel du 26 septembre 2017 et le rapport de la Commission des finances pour ledit préavis est dès lors attendu pour la prochaine séance du 9 novembre 2017.

Par courriel du 13 septembre 2017, le Bureau a été informé de la démission de Mme Isabelle Houmard, du groupe GdG. Au vu du délai et du fait que la liste des viennent-ensuite du groupe GdG est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres qui a été transmise au Bureau en date du 3 octobre 2017. Il a été décidé de traiter cette démission lors de la présente séance du Conseil communal.

*Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro, le nombre de Conseillers présents passe à 55.*

Le président annonce dès lors 3 modifications de l'ordre du jour suite à cette démission, à savoir l'ajout des points suivants :

- Assermentation d'un(e) Conseiller(ère);
- Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT);
- Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT).

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

*Avec l'arrivée de M. Rodolphe Chatagny, le nombre de Conseillers présents passe à 56.*

• L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2017.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Présentation du programme de la législature 2016-2021 de la Municipalité.

#### **Préavis avec décision**

7. **Préavis municipal n° 25** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets.
8. **Préavis municipal n° 27** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017.
9. **Préavis municipal n° 29** relatif à l'arrêté d'imposition 2018.

#### **Préavis – Première lecture**

10. **Préavis municipal n° 26** relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.
11. **Préavis municipal n° 30** relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV).
12. **Préavis municipal n° 31** relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière".

#### **Divers**

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales".
14. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
15. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT).
16. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT).
17. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)**

Le Bureau a reçu la démission de Mme Isabelle Houmard, dont le président en lit la teneur.

Par courriel, le Bureau a été informé par le parti politique GdG que Mme Isabelle Houmard serait remplacée dès ce jour par M. David Biemmi.

Mme Anik Freuler présente, au nom du parti politique GdG, M. David Biemmi : *"D'origine italienne, M. David Biemmi est né en 1975 à Genève, ville dans laquelle il a effectué ses études. De formation commerciale et financière, avec un diplôme en Waste Management International, ainsi qu'une spécialisation de trader analyste, il débute sa carrière professionnelle en 1998 auprès d'un grand groupe bancaire suisse. 15 ans plus tard, il décidera de relever un nouveau challenge afin de compléter son bagage professionnel, passant du monde bancaire à celui des assurances, pour s'occuper de prévoyance et d'analyse financière pour les entreprises et les personnes privées. Marié depuis 2009 avec une femme native de Gland et installé dans ces lieux depuis 2010, M. David Biemmi est l'heureux papa de deux enfants, une fille de 7 ans et un garçon de 6 ans. Sur le plan sportif, M. David Biemmi a longtemps pratiqué le football à haut niveau, notamment au Servette de Genève et au Chênois, Aujourd'hui il préfère la course à pied, le vélo, et il est membre du Tennis Club de Gland. M. David Biemmi est aussi investi en tant que membre du comité de l'Association des parents d'élèves APE Gland, fraîchement reconstituée, et il souhaite s'engager d'avantage pour cette ville où il s'est très vite senti accueilli et où il fait bon vivre. C'est pour cette raison que devenir membre du Conseil communal et mettre ses compétences au profit de cette commune a été un choix naturel pour M. David Biemmi. Je vous remercie donc de lui faire bon accueil."*

Le président invite M. David Biemmi à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de Mme Sabine Million-Courvoisier, le nombre de Conseillers présents passe à 58.*

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2017**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2017.*

### **4. Communications du Bureau**

- Le 14 septembre 2017, le président a donné une séance d'information sur le fonctionnement du Conseil communal à 12 Conseillères et Conseillers communaux, ainsi qu'à des personnes intéressées à participer un jour au Conseil communal. Ce fût un succès et la séance a duré 3 heures. Au vu de l'intérêt suscité par cette séance, le président organise une seconde séance le mercredi 15 novembre 2017 à 19h30 au Carnotzet du Bureau. Hélas, la séance est déjà complète.
- Le 23 septembre 2017, le président a participé à la fête du Tennis Club.
- Le 23 septembre 2017, le président a participé à l'inauguration des nouveaux locaux de la SEIC.
- Le 23 septembre 2017, le président a participé à "Gland ça Marche !".
- Le 23 septembre 2017, le président et la 1<sup>ère</sup> vice-présidente Mme Véronique Villaine ont participé à la présentation et à l'inauguration des nouveaux locaux de la SADEC.

- Le 24 septembre 2017 était jour de votation fédérale. Trois objets étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la commune, soit :
  - 2'965 votants sur 6'601 électeurs inscrits, soit une participation de 44,9 %;
  - Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la sécurité alimentaire", qui a été retirée) : objet accepté par 2'722 oui contre 192 non;
  - Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée : objet accepté par 1'478 oui contre 1'419 non;
  - Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 : objet refusé par 1'514 non contre 1'387 oui.

La matinée de dépouillement s'est passée en compagnie des membres du Bureau élargi, renforcé par 3 personnes, et s'est poursuivie par un repas à la "Fête des récoltes" organisée par la Paroisse. Les organisateurs de cette manifestation sont remerciés pour leur accueil.

- Le 30 septembre 2017, le président a participé brièvement à la traditionnelle revue du corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gland, lors de laquelle il a pu assister à quelques démonstrations.
- Le 2 octobre 2017, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017.
- Suite à l'appel lancé par le président lors de la dernière séance du Conseil communal du 31 août 2017, le Bureau a reçu une candidature pour le poste de secrétaire suppléante. La candidate a été entendue le 2 octobre 2017. Sa présentation, sa nomination et son assermentation sont prévues lors de la prochaine séance du Conseil communal du 9 novembre 2017.
- Il est rappelé aux Conseiller(ère)s qui désirent recevoir la documentation des séances du Conseil communal par voie électronique, en lieu et place de l'envoi par voie postale, de bien vouloir l'annoncer à la secrétaire.
- Le dicton du jour : *"A quoi bon soulever des montagnes quand il est si simple de passer par-dessus ?"* de Boris Vian. Aujourd'hui est la fête de Sainte Fleur et de Sainte Faustine.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegny**, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- La Caisse intercommunale de pension (CIP), à laquelle sont affiliés tous les employés de la commune de Gland ainsi que d'autres organisations intercommunales au niveau de la région, doit absolument garantir la suite de ses prestations et, pour ce faire, réussir à atteindre le 80 % de couverture d'ici à 2052, contre 60 % actuellement. Pour y arriver, un grand travail doit être effectué. En 2013, une importante modification avait déjà été apportée dans la mesure où, pour la commune (employeur), le taux de cotisation était passé de 16 % à 19 %. Ce taux était toutefois resté stable à 8 % pour les employés, mais d'autres conditions avaient changé pour eux. Aujourd'hui, de nouvelles conditions sont apparues, à savoir que les cotisations sont augmentées de 1 %, pour dès lors s'élever à 20 % pour l'employeur et à 9 % pour l'employé. La CIP est toujours en priorité de prestations. Ce qui intéressant pour la commune encore cette année, c'est que cette demande d'augmentation, qui avait été faite par le comité de la CIP, devait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Finalement, elle a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Aucun changement n'est par conséquent prévu au budget 2018 à ce niveau-là.
- Personnel communal :
  - Arrivées :
    - le 25 septembre 2017 : Mme Barbara Ciampa, assistante en promotion culturelle,
    - le 1<sup>er</sup> octobre 2017 : Mme Jennifer Herger, assistante en communication.
  - Départ :
    - au 23 novembre : Mme Estelle Vie-Hoffman, assistante en communication.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Boîtes à livres : elles ont malheureusement pris du retard mais devraient être installées dès la fin octobre 2017. L'inauguration aura certainement lieu avant la fin de l'année et une invitation à ce sujet parviendra aux Conseiller(ère)s.
- Forum Quartiers Solidaires : tous les membres de Vivag présents ce soir savent certainement de quoi il s'agit car Pro Senectute, en partenariat avec Radix, organise chaque année une plateforme interrégionale. Depuis peu, ce forum est devenu nomade; après Prilly l'an dernier, c'est la ville de Gland qui va l'accueillir le 7 novembre 2017 à Grand-Champ. Ce forum, qui s'appuie sur 15 ans d'expérience, fera la part belle à la convivialité et aux rencontres avec des débats et des échanges d'expérience.
- Forum Asolac : chaque année, l'Association sociale et œcuménique de la Côte (Asolac) organise un forum dans le district de Nyon, en lien avec une thématique bien particulière. Ce forum aura lieu à Grand-Champ le samedi 11 novembre 2017 et aura pour thème la précarité. Une table ronde sera organisée sur le sujet et divers stands seront proposés par les associations durant la matinée.  
L'après-midi verra le vernissage de l'exposition "Itinéraires entrecoupés" à 16h00. Cette exposition, qui tourne actuellement en Romandie, fera une halte jusqu'au 22 décembre 2017 au foyer de Grand-Champ. Ce projet met en scène des gens qui, une fois ou l'autre dans leur vie, suite à un licenciement, un divorce ou un accident, se sont retrouvés à l'aide sociale. Ils ont accepté de se laisser photographier pour témoigner. C'est une occasion de poser un regard humain sur un récit de vie et sur le système, car ils et elles pourraient être nous et nous pourrions être eux, comme le dit si bien la photographe Ghislaine Heger.  
Le soir, le spectacle intitulé "Couleurs cachées", de Jean-Marie Curti et Michel Tirabosco, sera joué au théâtre et clôturera cette journée.
- Gland'Ecran : comme déjà annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, Gland'Ecran va projeter des films qui viennent de sortir et qui ont déjà fait parler d'eux, cela grâce à l'acquisition d'un procédé mis en place par la société Marquise Technologies sise à Gland, laquelle a obtenu le prix régional de l'innovation cette année. Mercredi prochain 11 octobre 2017, le film "Dunkerque", de Christopher Nolan, sera projeté à Grand-Champ à 20h00.

**M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Tir de l'Amitié : cet événement aura lieu le samedi 7 octobre 2017. Une équipe de la Municipalité y sera présente, de même qu'une équipe du Bureau du Conseil communal. Cette année, dans la mesure où La Côte Flûte Festival aura lieu à Grand-Champ à cette date, le repas sera pris à La Capitaine.
- La saison de l'Urban Training s'est terminée le 20 septembre 2017. Le bilan est positif et tout s'est très bien passé. Cette activité s'est déroulée les mercredis à 18h00, avec la possibilité d'avoir 25 personnes sur inscription la semaine d'avant ou par Internet. Il y a eu une moyenne de 21,8 personnes par cours, ce qui est un joli succès pour cette première saison. Il faut savoir que les participants peuvent se désinscrire au dernier moment, voire même ne pas venir, ce qui arrive souvent en cas de mauvais temps. Une nouvelle saison d'Urban Training débutera au printemps prochain.
- Dans le courant du mois d'octobre 2017, deux installations d'Urban Fitness seront aménagées au parc de la Dôle, lesquelles résistent bien entendu aux intempéries. Cette activité se pratique de plus en plus en Suisse et ailleurs. Il s'agit d'une phase test et, en cas d'attrait pour ces engins, d'autres pourraient être aménagés par la suite.
- Patinoire : son inauguration aura lieu le 3 novembre 2017 à 18h00. La population est conviée à cet événement organisé par la Municipalité. A cette occasion, la patinoire sera gratuite, comme le reste de l'année d'ailleurs, et la mise à disposition des patins sera également gratuite.

- **Finances** : un bouclage de crédit de préavis est annoncé, savoir :
  - préavis municipal n° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle : crédit accordé de CHF 50'000.-, dépenses engagées pour CHF 49'426.20, solde disponible de 573.80.
- **Péréquation** : les documents à ce sujet se trouvent sur le site Internet du canton de Vaud. Pour la commune de Gland, la péréquation indirecte (facture sociale) s'est élevée pour 2017 à CHF 11'052'446.-, contre CHF 10'001'140.- pour 2018, soit un montant de CHF 1'051'306.- à payer pour 2017. La péréquation directe s'est élevée pour 2017 à CHF 2'979'766.-, contre CHF 2'079'602, soit une différence de CHF 900'164.-. S'agissant de la réforme policière, elle s'est élevée à CHF 1'782'986.- pour 2017, contre CHF 1'695'734.- pour 2018, soit une différence de CHF 87'252.-. En résumé, pour 2018, un total est à payer pour cette péréquation de CHF 13'776'476.-, contre pour 2017 CHF 15'815'198.-, ce qui fait donc une différence, en faveur de la commune, de CHF 2'038'722.-. Cela est évidemment une bonne chose, il sera bien entendu fait attention pour l'avenir mais c'est une bonne nouvelle pour le budget 2018 à venir notamment.
- **Comptes 2017** : au niveau des recettes, le montant de CHF 40'434'250.- avait été budgété. A l'heure actuelle, en comptant les impôts fonciers qui se reçoivent en décembre et qui sont stables, le montant des recettes s'élève à CHF 43'836'000.-. L'objectif fixé dans le budget est donc déjà largement dépassé et, à l'heure actuelle, il est prévu des comptes 2017 qui devraient être positifs d'environ CHF 1'500'000.-. La situation est donc assez bonne à ce niveau-là aussi.

*Avec l'arrivée de Mme Marion Wahlen, le nombre de Conseillers présents passe à 59.*

### **Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)**

- **Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)** : le Conseil intercommunal du RAT a eu lieu le jeudi 28 septembre 2017. A cette occasion, 3 préavis ont été déposés, soit :
  - le préavis 02-2017 concernant l'adaptation du rabais fratrie, répondant aux conditions-cadre fixées par la FAJE;
  - le préavis 03-2017 relatif à l'acquisition d'un ERP Abacus, logiciel de gestion d'entreprise;
  - le préavis 04-2017 relatif au budget 2018.
 Ces trois préavis ont été acceptés par le Conseil intercommunal du RAT.
- **Clinique dentaire itinérante** : la clinique dentaire a tenu son assemblée des délégués le jeudi 28 septembre dernier et, à cette occasion, a approuvé le budget pour l'année 2018, avec le maintien du tarif à CHF 4.50 par habitant. Pour rappel, la clinique dentaire assure les contrôles de dépistage obligatoire auprès d'environ 7'000 élèves ainsi que la prophylaxie.
- **Conseil d'établissement** : la prochaine séance du Conseil d'établissement au lieu le lundi 23 octobre 2017 à 20h00, à Montoly. Les participants ont été convoqués aujourd'hui.
- **Bibliothèque communale** : dans le but de s'adapter à l'évolution des besoins de la population et plus globalement de la société, et d'attirer un public plus large tout en fidélisant les lecteurs actuels, la bibliothèque communale de Gland s'est dotée de liseuses et de livres électroniques. Cette nouvelle offre est opérationnelle de suite. La bibliothèque sera ouverte durant les vacances d'automne.
- **Centre aéré d'automne** : comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du mois d'août 2017, le Centre aéré d'automne aura lieu dans les locaux de la Pause Déj' des Perrerets du lundi 16 au vendredi 20 octobre 2017, de 8h00 à 18h00. Il est proposé 25 places aux enfants âgés de 5 à 12 ans, avec pour fil conducteur le développement durable décliné sous une forme artistique et ludique. Impulsé par le Service de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale pour la première fois cette année, cette activité connaît un grand succès puisque 4 jours sur 5 sont complets. Grâce à une collaboration avec le Photo-Club de Gland, des photographies de cette semaine seront exposées durant le mois de novembre à la bibliothèque communale.

- "Gland ça marche !" : la 3<sup>ème</sup> édition de "Gland ça marche !" a eu lieu le 23 septembre 2017. Le public a répondu nombreux et elle souhaite remercier et relever la grande implication des partenaires qui ont tenu des stands durant la manifestation : le SDIS Gland-Serine, le SPOP pour la mobilité, les Jardins Educatifs de La Côte, La Ruche, la Pause-Déj, les studios NRTV, le Centre de Rencontres et de Loisirs, Anime Ta Ville et le Volley-Club. Elle remercie également grandement le comité constitué de Mmes Nicole Payot, Ahimara Buffat, Bettina Ettaleb-Schoepflin et Tiziana Yamouni, et de MM. Mathieu Lasso et Jean-Claude Kirchhofer, ainsi que les nombreux bénévoles et le public qui s'est déplacé en nombre.
- Zone 30 km/h : suite à l'acceptation, par le Conseil communal, de la zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville, les travaux de mise en place ont débuté et vont bon train. Afin d'assurer la transition dans les meilleures conditions, d'accompagner les changements et de prendre tout de suite les bonnes habitudes, la Municipalité a mis en place des mesures d'accompagnement dès la rentrée du 23 octobre 2017. Ces mesures sont destinées aux écoliers mais également à l'ensemble de la population. Un stand d'information sera organisé le lundi 23 octobre 2017 et des membres du personnel communal en gilet orange seront présents dans la rue pour donner des explications aux usagers. Un tout-ménage explicatif sera distribué à la population durant les vacances d'automne.

*Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 60.*

#### **M. Thierry Genoud**, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Ce jour, en début après-midi, une séance "Cité de l'énergie" a eu lieu, en vue de la relabellisation, qui se fait tous les 4 ans et qui tombe pour la ville de Gland cette année. Il a été passé en revue les 6 domaines qui constituent la "Cité de l'énergie". Cela est en bonne voie et les communications officielles seront faites d'ici le mois de décembre 2017. La remise officielle du label aura ainsi probablement lieu en début d'année prochaine.
- Thermoréseau : le Conseil communal a donné son accord pour la participation communale de 10 % dans cette société anonyme, qui diffusera de la chaleur et du chauffage à distance dans toute la ville de Gland. La société est en marche. Des études sont faites sur la commune, lesquelles tendent à faire une boucle de distribution de chaleur entre Eikenott, Cité-Ouest et La Combaz, puis, si tout va bien, le sud de Gland. Des nouvelles seront communiquées au fur et à mesure des événements.
- Télé-Dôle travaille actuellement avec la société française Sogestar pour démarrer la future saison de ski. Les résultats de la saison passée ont été communiqués et se soldent avec un déficit de CHF 300'000.-. Cette année, dans la mesure où la société Sogestar s'occupe désormais de la gestion du domaine, les communes suisses n'ont rien à financer.
- S'agissant de l'enquête publique de la nouvelle chapelle de l'Eglise catholique, un recours a été déposé par les opposants contre la délivrance du permis de construire. Sous réserve d'un accord qui serait trouvé entre la paroisse et les recourants, la procédure devrait durer environ une année.

#### **M. Michael Rohrer**, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

Pour le dicastère de Mme la Municipale Jeannette Weber :

- S'agissant du marché hebdomadaire de la place de la Gare, la Municipalité a décidé de ne pas fermer celui-ci durant l'hiver. Il perdurera donc au-delà des vacances d'octobre 2017, sous une forme toutefois plus restreinte. En effet, seuls les stands principaux seront conservés. La route ne sera pas fermée et l'horaire sera également réduit, soit de 16h00 à 19h00, avec une marge possible si la fréquentation est bonne.
- Service de la population : le canton a validé la mise en place d'un panneau "50 km/h" à la Dullive et ce panneau sera prochainement posé à l'entrée du quartier.

Pour son dicastère :

- L'inauguration du nouveau réservoir, équipé d'une station de pompage, de la Société Anonyme pour le Pompage et d'Adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN) a eu lieu le 23 septembre 2017 à Nyon. La ville de Gland est actionnaire de cette société.
- L'inauguration officielle du nouveau bâtiment de la société SADEC SA, a également eu lieu le 23 septembre 2017. Cette société avait déjà mis en service le nouveau bâtiment administratif au mois de juillet 2017. Ce bâtiment est à tout point de vue exemplaire au niveau du développement durable, puisque le bois qui a été utilisé pour sa construction vient à 97 % de Suisse, est travaillé et traité en Suisse. Il s'agit d'un bâtiment durable, avec des installations de pompes à chaleur et des panneaux solaires.
- Circulation : la ville de Gland entrera prochainement dans une période de turbulences puisque la zone 30 km/h à gare-sud sera mise en place. Cela engendrera quelques travaux, dont certains ont déjà commencé. Cette zone 30 km/h devrait être opérationnelle d'ici la mi-novembre 2017
- S'agissant de la réfection du revêtement sur l'avenue du Mt-Blanc, certains travaux préparatoires ont déjà eu lieu, notamment avec l'abaissement du seuil des trottoirs au niveau des passages piétons. Le revêtement sera posé dans un délai d'environ un mois. Le tronçon a été séparé en 9 tronçons différents. Si la météo se montre clémente, les travaux devraient être terminés d'ici la fin du mois d'octobre 2017.

## **6. Présentation du programme de la législature 2016-2021 de la Municipalité**

Chaque Conseiller(ère) a reçu, par courrier électronique du 4 octobre 2017, le programme de la législature 2016-2021 de la Municipalité. Une version papier de ce document est posée ce jour sur la table de chaque Conseiller(ère) également.

La parole est passée à M. le Syndic Gérald Cretegny :

- Ce programme est attendu depuis un certain temps déjà. Le changement de législature a apporté quelques modifications extrêmement importantes dans le cadre de l'Administration, en particulier avec l'arrivée du nouveau Secrétaire municipal et la réorganisation du secrétariat municipal en lui-même. Un peu de temps a été perdu à ce niveau-là et la Municipalité désire également offrir aux Conseiller(ère)s, et cela est positif, un programme de législature complètement revu, sous une manière extrêmement différente, en particulier en faisant participer les collaboratrices et collaborateurs de la commune. Pour ce faire, il a fallu prendre un peu de temps. Pour la Municipalité, il s'agit également d'un exercice extrêmement favorable dans la mesure où des liens se tissent entre les collaborateur(trice)s de la commune et la Municipalité, ce qui permet à cette dernière de bien comprendre comment fonctionnent les collaborateur(trice)s et, pour ces dernier(ère)s, de mieux ressentir quelles sont les aspirations de la Municipalité. Ce programme de législature a été présenté à la presse sous embargo le lundi 2 octobre 2017, a été présenté le 4 octobre 2017 aux collaborateur(trice)s de la ville et sera présenté le 26 octobre 2017 à la population et au public. L'accueil a été positif de la part des employé(e)s. Cela n'était pas joué d'avance car il est vrai qu'une présentation peut être des fois longue et difficile, mais il espère qu'elle plaira aux Conseillers.
- Dans le cadre de ce programme de législature, deux objectifs principaux sont importants pour la Municipalité :
  - permettre aux habitant(e)s et aux collaborateur(ric)e)s, ainsi qu'à tous les partenaires de la commune, de pouvoir identifier facilement les orientations et les projets qui poussent la Municipalité dans cette législature et qui la guident dans celle-ci, dans laquelle elle va construire ses actions.
  - construire un réseau de repères qui permette à la Municipalité de savoir régulièrement où elle se trouve dans ce programme, comment elle avance et pouvoir ainsi mesurer le temps qui la sépare de la fin de la législature afin de savoir si les objectifs seront atteints ou non. Ces derniers ne sont jamais tous atteints dans la mesure où un programme de législature est souvent assez ambitieux. L'avantage est que la Municipalité a mis le poids sur un point

qui est central pour elle aujourd'hui à Gland, c'est simplement l'humain. En effet, Gland est une ville qui a grandi très vite et, plutôt que de se dire uniquement que c'est la construction qui est importante, aujourd'hui c'est très clairement ce qu'il y a autour de ces constructions qui compte, et cela la Municipalité l'avait compris lors de la dernière législature.

- La Municipalité a travaillé autour de trois axes, qui ont fait l'objet de trois ateliers avec les collaborateur(trice)s, à savoir :
  1. Développement territorial, générateur de cohésion sociale ?
  2. Economie et habitat, des synergies à exploiter.
  3. Administration communale et gouvernance.
- Chacun de ces axes a été développé sous trois cas différents. Tout d'abord, c'est de permettre d'avoir des regards croisés entre la Municipalité et les collaborateur(trice)s, qui expliquent finalement cette entreprise communale, qui est une entreprise réellement aux mille facettes. Toute une série de métiers y sont réalisés, toute une série de prestations y sont offertes, qui sont très différentes les unes des autres et qui doivent pouvoir être réalisées. Ensuite, chaque Municipal(e) est à la tête d'un dicastère en particulier. En-dessous de lui(elle), se trouvent un voire deux Chefs de service – qui se partagent parfois les secteurs – puis les compétences sont partagées de manière verticale. Ce qui est important pour la Municipalité, c'est d'organiser réellement la transversalité entre les services, mais également entre les collaborateur(trice)s au sein même des services, ceci afin que les personnes puissent se parler. C'est dans les dialogues qu'on arrive à monter des projets qui ont une cohérence. Trop souvent des projets sont montés et, tout d'un coup, l'on se rend compte que telle facette a été oubliée, qu'il fallait dialoguer avec un autre service ou un(e) autre collaborateur(trice), et cela doit absolument essayé d'être évité.

La parole est passée à Mme la Municipale Christine Girod :

- Les générations montantes des jeunes, nos enfants, représentent notre avenir. La Municipalité est régulièrement en contact avec ces derniers. Elle a également la volonté de préparer un terrain propice à un développement durable et cohérent de sa politique auprès des jeunes citoyens.
- **Honorer les générations à venir en respectant leur futur environnement** : cela se traduit par laisser une marge de manœuvre à la jeunesse de Gland et à la population d'aujourd'hui pour qu'elles puissent participer et s'identifier à l'action de la commune. Cela signifie également de soigner les relations entre les générations en plaçant l'humain et le citoyen au centre de l'action de la Municipalité. Pour y parvenir, il convient d'articuler plusieurs mécanismes afin de poser des bases solides, comme la qualité et l'entretien des bâtiments scolaires, des bâtiments parascolaires et des bâtiments communaux, en adéquation avec les besoins des familles, mais également dans le respect du suivi du programme de la "Cité de l'énergie", en particulier comme cela est prévu dans la seconde phase de rénovation des Perrerets pour laquelle les Conseiller(ère)s auront un débat prochainement.
- Permettre le développement durable : là aussi il y a une volonté de développement durable non seulement au niveau des bâtiments, mais également par rapport au sentiment de sécurité. S'agissant de la sécurité routière, le Conseil communal a accepté la zone 30 km/h. Cela est un exemple dans lequel la Municipalité souhaite poursuivre ses efforts, puisqu'une zone 30 km/h amène non seulement de la sécurité par l'abaissement de la vitesse, mais aussi un confort par rapport au bruit qui est un peu moins présent et qui permet une certaine tranquillité dans les quartiers.
- La Municipalité soutient également des projets qui tendent à favoriser l'appropriation des espaces publics : les jardins urbains ont vu le jour un peu partout en ville et des boîtes à livres vont bientôt arriver dans les lieux de la commune de Gland. Toutes sortes de projets, de nature à pouvoir tisser des liens entre la population, seront mis sur pied.
- Au travers de plusieurs manifestations et de lieux de rencontre à développer sur la commune, les occasions sont nombreuses pour associer les jeunes, les moins jeunes, et favoriser l'émergence de nouveaux projets. A l'image de l'ouverture du rollers's corner, de la création de certains projets durant la législature précédente comme "Gland ça marche !", comme par exemple des activités de style culturel, la création du Parlement des jeunes, les soirées de

sports ouvertes ou encore l'ouverture de la Pépinière, la Municipalité a la volonté de maintenir tout ce qui est dans cet esprit de partage et de rencontre, et de favoriser toute forme d'implication civique et intergénérationnel.

- Le respect des uns et des autres : se rencontrer pour mieux se connaître, c'est permettre aussi à chacun et à chacune de trouver sa place dans la commune.
- Voilà des points que la Municipalité, au travers d'une optique communale déterminée et ouverte, souhaite imprimer lors de ces prochaines années pour laisser une empreinte forte et solide aux générations futures.

La parole est passée à M. le Municipal Thierry Genoud :

- **Pour réunir et grandir, des lieux publics et des espaces** : comme cela a été dit en préambule, il s'agit d'un programme de législature qui est un peu différent de ceux des dernières législatures. Il y a une mesure participative qui met les collaborateur(trice)s de l'Administration de Gland en phase avec la Municipalité. Il s'agit du début d'un échange, qui s'est arrêté pour cette législature au personnel communal, mais qui pourra s'étendre aux élus locaux et aux représentants de la population. Il est toujours très intéressant, pour la Municipalité et l'exécutif, d'aller vers la population, vers les élus, pour partager un peu les volontés sur une législature. Il est parlé de développement territorial dans ce chapitre; on pense tout de suite à "construction", "densification", "nouveaux quartiers", et il est vrai qu'il est aussi important pour la Municipalité de s'occuper de ce qui est déjà existant et d'essayer de le développer, de donner une qualité de vie aux habitants déjà en place afin qu'ils demeurent à Gland et aient du plaisir à y vivre. Dans le cadre de ce programme de législature, il faut revenir au début de cette dernière, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Beaucoup de choses ont été mises en place depuis cette date, comme par exemple la plage de La Falaise, la plage de La Dullive, en espérant que la Municipalité puisse présenter un préavis à ce sujet dans cette législature. C'est un vœu personnel de venir avec un aménagement lacustre qui sera intéressant. En remontant dans la ville, la Municipalité essaie de relier les lieux de vie par le passage inférieur de la Gare, qui sera prochainement terminé et sera dynamisé par les futurs quartiers. Les Perrerets ont également été mis en avant. Les lieux de vie seront développés avec des parcours dans la ville, ce qui fera qu'on aura envie de se promener à pied ou à vélo et forcément de laisser la voiture dans son garage ou sur sa place de parc. Il est important pour la Municipalité de venir avec une bonne qualité. Les places de jeux sont aussi des endroits où beaucoup de gens se réunissent, comme cela a déjà été dit il y aura même des installations de fitness extérieur à la place de jeux de la Dôle, ce qui est réjouissant.

La parole est passée à Mme la Municipale Isabelle Monney :

- **Pour dynamiser, du sport et de la culture** : elle a envie de dire "un esprit sain dans un corps sain". Pour ce qui concerne "En Bord", elle passera la parole à M. le Municipal Gilles Davoine. Pour sa part, elle va parler de l'Urban training. Quand on parle santé, on a envie de bouger et, comme il a déjà été dit, l'Urban training a été un véritable succès cet été et sera reconduit l'année prochaine. D'autres projets sont également prévus au niveau de la santé, notamment en collaboration avec La Lignière, en organisant une course de 5 km, probablement au mois d'avril prochain, et qui donnera la possibilité à tout un chacun, de tout âge, de pouvoir courir à son rythme et de pouvoir apprendre à courir, qui est également une chose relativement importante. Ce sont des projets qui vont toucher vraiment la santé.
- S'agissant de la vie culturelle, il est vrai que, pour cette législature, le premier volet a été développé. Il s'agissait tout d'abord de mettre en avant le site de Grand-Champ, avec le théâtre dont on peut être fier. C'était l'occasion de développer une vraie saison culturelle, de pouvoir ajouter, à tout ce qui a déjà été fait, également du théâtre pour le jeune public, d'avoir l'occasion de proposer des musiques actuelles, de pouvoir développer également du cinéma.
- Le deuxième volet a été appelé "culture mobile" : il s'agit du fait de pouvoir apporter la culture à la porte des habitants, dans les quartiers. L'idée qui a été développée pendant cette année concernant le Carabouquin a amené de la culture dans les quartiers. C'était l'occasion de pouvoir apporter de la littérature, de la lecture. On peut également le voir avec les boîtes à livres, qui vont se déplacer dans les quartiers et prendre place pour le plaisir de tout un chacun, pour pouvoir découvrir des livres, échanger des livres. La ville de Gland a eu cette idée de pouvoir lancer des ponts. On l'a vu au niveau de "Vision du Réel"; l'occasion de pouvoir accueillir ce festival a été vraiment un plus au niveau du cinéma. Il en a été de même

avec les "Variations musicales de Tannay", et puis maintenant il y a ce projet avec Prangins et le cheminement historique dont les Conseiller(ère)s vont avoir le préavis en première lecture ce soir.

C'est l'occasion pour la ville de se mettre en avant, de pouvoir parler de ce qui est fait au niveau de notre ville et il est temps de se dire : mettons-nous les uns avec les autres pour créer quelque chose de nouveau, pour apporter des choses importantes et intéressante à notre population. Le partenariat avec Rolle au niveau de la "Fête de la danse", qui va sûrement être reconduit l'année prochaine, en est un bon exemple. La Municipalité a envie de travailler sur l'identité de la ville, qui est accueillante, qui a envie de partager, de tisser des liens et de profiter des expériences des autres tout en permettant qu'elles puissent exister sur son sol.

- Au niveau des maisons de quartier, l'expérience de La Pépinière a été fort intéressante et la Municipalité en est très fière et est heureuse de voir que des personnes ont réussi à développer tout le tissu associatif et culturel, tant au niveau de la jeunesse qu'au niveau par exemple des amateurs de philosophie, qui ont pu y trouver place. Pourquoi pas, à l'occasion, lorsque de nouveaux plans de quartier se créent, essayer de proposer des lieux comme des maisons de quartier, voire des nouvelles Pépinières qui pourraient être semées dans la ville.

La parole est passée à M. le Municipal Gilles Davoine :

- Il explique tout d'abord que les Conseiller(ère)s sont un public un peu particulier, dans la mesure où ces derniers sont déjà au courant de nombreuses choses par rapport à la presse et aux collaborateur(trice)s de l'Administration communale, notamment au niveau des investissements et de certains projets qui ont déjà été votés.
- La Municipalité est persuadée par le fait que le sport et la culture sont de forts générateurs de cohésion sociale. Cela aide et contribue énormément au bien-vivre à Gland et au bien-vivre ensemble, ce qui reste l'un des buts principaux de la Municipalité, raison pour laquelle elle va continuer à développer le sport et la culture. Cela peut se faire :
  - sans infrastructure, comme par exemple avec l'Urban Training qui, comme cela a déjà été dit, a très bien fonctionné, ou avec l'organisation d'une course en collaboration avec La Lignière;
  - avec des infrastructures déjà existantes ou qui sont reproduites, comme c'est le cas notamment de la patinoire mobile, avec des horaires étendus cette année puisque c'est l'un des lieux de rencontre important, ou avec le marché, qui perdurera également durant l'hiver avec certes une composition réduite;
  - avec des infrastructures nettement plus importantes, comme les terrains de football, dont le nouveau terrain synthétique supplémentaire est en bonne voie de réalisation et sera prêt au printemps 2018.
- Comme les Conseiller(ère)s ont déjà pu le voir ou l'entendre, la Municipalité a relancé le projet d'une piscine couverte, et c'est quelque chose qui lui tient à cœur. Cela ne sera pas le même projet que celui qui avait été présenté par le passé, pas le même coût et pas la même idée, mais la Municipalité est persuadée qu'une piscine couverte est quelque chose que Gland a maintenant besoin au niveau de ses infrastructures. Il y a également le projet de construction d'une patinoire, non pas mobile mais régionale, qui serait financée notamment aussi par le Conseil régional et le canton, à des coûts largement inférieurs à ceux calculés il y a quelques années. Cela permettrait d'avoir une belle infrastructure dans une période qui est assez favorable, notamment au niveau des taux d'intérêt. La Municipalité continue dès lors dans ce sens-là avec du sport, étant relevé qu'il existe à Gland de nombreuses associations sportives.
- **Une promotion économique concrète et pragmatique** : en raison de tout ce que regroupe le dicastère dont il s'occupe (finances, promotion économique, sports, domaines et forêts), il est assez compliqué de faire cette promotion de manière optimale. Quelques idées ont toutefois été lancées, comme par exemple un "Business Awards", le nom anglais ne plaira sans doute pas à certains mais n'est pas définitif, dont l'idée est de valoriser les entreprises glandoises, en récompensant celles qui seraient particulièrement innovatrices ou auraient d'autres qualités. Il a également été question de refaire des rencontres inter-entreprises avec la commune, comme par exemple des tournois de foot, des courses ou autres choses. Ce qui est nécessaire maintenant, c'est une personne qui puisse promouvoir la commune. En effet, l'imposition au niveau des sociétés est très faible par rapport à ce que cela rapporte à la

commune. Il n'y a pas eu de société qui apporte des impôts. La ville de Gland se situe pourtant dans le bas du tableau au niveau du taux d'imposition, lequel s'élève normalement à 62,5 %, cela dépendra de ce qui sera voté ce soir par le Conseil communal. Ce taux s'élève à 61 % à Nyon et à Pully, à 62 % à Ecublens, ensuite il y a Gland puis les 8 autres grandes villes du canton qui sont au-dessus, avec un taux à 78,5 % à Renens et à 79 % à Lausanne, qui caracole en tête.

La ville de Gland est donc tout à fait bien placée en terme d'imposition, elle se situe dans un lieu quand-même stratégique géographiquement parlant – elle est proche des hautes écoles, de l'EPFL, de l'Université de Lausanne et de l'Université de Genève notamment – elle est accessible en transports publics, il y existe une belle qualité de vie, de nombreuses professions y sont représentées et il y a des ONG qui y sont implantées. En bref, la ville de Gland a tout pour bien faire. De l'avis de la Municipalité, il ne reste plus qu'à avoir une personne qui puisse vraiment promouvoir la ville, laquelle souffre encore un peu de son image, raison pour laquelle, et cela ressortira du budget 2018, l'engagement d'un(e) délégué(e) à la promotion économique est prévu.

La parole est passée à M. le Municipal Michael Rohrer, qui fera également la présentation de Mme la Municipale Jeannette Weber qui est excusée :

- **Une présence commerciale diversifiée et pérenne** : pour pouvoir atteindre cet objectif, il faut bien sûr que plusieurs conditions soient réunies. L'une de ces conditions à favoriser est l'animation dans la ville, par des manifestations attractives et régulières, qu'elles soient sportives, culturelles ou purement festives. Le marché hebdomadaire mis en place en est un très bon exemple : il y a ce côté purement commercial, convivial et festif, est cela est un succès. Comme cela a déjà été dit, ce succès amène à faire durer ce marché aussi en hiver, en le restreignant un peu au niveau des stands puis, dès les vacances de Pâques de l'année prochaine, il reprendra sa configuration estivale. Pour une plus forte économie locale, la Municipalité compte sur l'engagement d'un(e) délégué(e) à la promotion économique, qui permettra de dynamiser le tissu économique de la ville et de créer des conditions idéales pour le développement des commerces à Gland. Une attention particulière doit aussi être apportée à l'accessibilité des commerces. La zone 30 km/h mise en place à gare-sud favorisera et sécurisera l'accès pour la mobilité douce, qui est quand-même utilisée par près de la moitié des clients des commerces locaux. Un effort sera aussi entrepris au niveau des entreprises et des grands commerces pour améliorer le stationnement des deux-roues devant leurs enseignes. Le projet de développement de gare-sud permettra aussi d'accueillir un nouveau pôle économique et commercial, où il est espéré que des commerçants s'installeront dans ce lieu qui sera central et stratégique.
- **Une mobilité facile et innovante** : le premier constat fait remarquer que 90 % de la ville de Gland se trouve dans un rayon de 1 km depuis la gare, ce qui est vraiment la condition idéale pour la pratique de la mobilité douce. La Municipalité veut aussi, durant cette législature, promouvoir ces moyens de locomotion et, dans ce cadre, des cheminements de mobilité douces seront développés et aménagés, cela bien sûr dans le cadre de la mise en place de la zone 30 km/h, mais également au niveau des entretiens des réseaux routiers qui seront faits, notamment à la Vy-Creuse et à la route de Luins, où des bandes cyclables seront étendues depuis le rond-point situé dans les hauts de Gland jusqu'à la station-service sise au bord de la route Suisse. Ce développement des itinéraires cyclables s'inscrit bien sûr dans le programme existant au niveau régional, où un tissu de ces pistes cyclables est en train de se mettre en place entre les différentes communes du district. Au niveau de la circulation, les différents axes de circulation et niveaux des axes ont été maintenant très clairement définis. Il y a trois axes structurants (avenue du Mont-Blanc, Vy-Creuse/route de Luins et route du Lac/route Suisse) qui sont des axes principaux qui vont rester bien sûr à 50 km/h. Il y a ensuite les voies d'entrée qui rentrent un peu plus dans les quartiers, qui restent également à 50 km/h et qui amènent à la gare notamment (route de Begnins, chemin du Lavasson et chemin de la Chavanne). Ensuite, tout le reste de la ville va gentiment passer en zone 30 km/h. Cette zone est en train de se mettre en place à gare-sud, puis il sera passé au développement de cette zone dans le quartier de Cité-Ouest.
- A part ces modes de déplacement privés, un autre objectif est de permettre à la population de se déplacer plus facilement et plus rapidement en ville avec les transports urbains glandois (TUG) ou les transports publics tout simplement. Pour rendre plus attrayant ces bus, il faudra

en augmenter les cadences et probablement en modifier le parcours. L'amélioration des correspondances entre les bus et les trains est également un sujet qui tient à cœur à la Municipalité et qui sera intégré dans ses projets, de même que l'extension de la circulation des transports publics pendant le week-end. Plusieurs variantes sont ici envisagées : soit la mise en place d'une seconde ligne de bus, soit la mise en place de certaines navettes ou mini-navettes Crystal comme à Rolle, qui sont de nouveaux moyens de locomotion et de transport urbain très intéressants, qui peuvent amener la complémentarité par rapport à un bus standard.

En effet, avec ces mini-navettes, il est possible soit de les faire rouler séparément, ce qui représente un bus de 15 places, soit de les accoupler et de mettre jusqu'à 4 navettes ensemble, ce qui représente un gros bus à plus de 70 places, en ayant pour cela besoin que d'un seul chauffeur. Il est aussi possible de se laisser rêver un peu, d'imaginer de mettre en place un tram, une télécabine ou autres utopies.

La parole est passée à M. le Municipal Thierry Genoud :

- Dans toutes les études qui ont été faites sur Gland, il est vite apparu qu'il s'agit d'une ville qui est vraiment très compacte. Dans les ateliers qui ont été faits, lesquels ont été organisés par l'Office de communication, un animal devait être mis en évidence. Lorsque l'on regarde la carte de Gland, on arrive très facilement à imaginer une araignée. Il est vrai que, dans cette législature, il y aura quelques quartiers périphériques ou quelques quartiers bien situés qui vont se développer. Mais avant de partir au-delà de ce qui est déjà bâti actuellement, dans le schéma directeur de la partie ouest de la commune, la Municipalité va s'atteler à développer des lieux comme le PPA de La Combaz, que le Conseil communal a accepté l'année passée et dont la mise en vigueur sera faite d'ici la fin de l'année. L'année prochaine et les années à venir verront le développement de ce nouveau quartier, où des nouveaux habitants seront accueillis, où il y aura également des habitants qui vivent déjà à Gland, et où des activités et des lieux de rencontre seront proposés, comme par exemple éventuellement une maison de quartier ou des équipements publics, lesquels vont devoir prendre place dans ce quartier pour dynamiser et augmenter le potentiel de la ville. Au centre de cette araignée se trouve la gare, avec le nouveau passage inférieur qui vient de voir le jour, puis le quartier gare-sud où des équipements publics seront développés. Il est beaucoup parlé de l'Administration communale, qui est à l'étroit à l'heure actuelle puisqu'il y a trois pôles pour les collaborateurs de la ville. Réunir l'Administration communale à gare-sud est aussi un travail de cette législature qui risque d'arriver. La Municipalité s'occupe beaucoup des habitants actuels, mais elle doit également s'occuper d'accueillir et d'intégrer les nouveaux habitants dans la structure de la ville et dans tout ce qui constitue une ville qui est agréable à vivre. Au cours de la présente législature, la Municipalité va rester dans le bâti existant pour que les législatures futures puissent aller au-delà du bâti actuel.

La parole est passée à M. le Syndic Gérald Cretegnny :

- **Cyber-administration** : cette cyber-administration est une étape absolument incontournable pour toute administration qui se respecte. Elle permet aujourd'hui de mettre à disposition des collaborateur(trice), du public, des entreprises et de tous les partenaires qu'il peut y avoir autour d'une commune, des informations, des traitements qui sont réputés en principe rapide et fiables. Au sein de la commune et de son administration, cela touche des secteurs qui sont importants et cette législature verra en particulier certaines adaptations qui seront conséquentes. A ce sujet, un préavis municipal, relatif au remplacement de l'ERP au niveau de Gland, sera vraisemblablement soumis au Conseil communal l'année prochaine. Un ERP est un système informatique de gestion intégrée qui touche, au niveau de la commune en particulier, actuellement les finances, le Contrôle des habitants et les salaires. Aujourd'hui, des ERP avec des possibilités de travail beaucoup plus larges sont développés et qui intègrent des éléments qui permettent d'éviter des erreurs de saisies. Par exemple, à l'heure actuelle, le système de la commune fait que les collaborateur(trice)s doivent parfois saisir 3 fois le nom d'une personne si son cas est traité soit par le Contrôle des habitants, soit par le Service des finances ou par le service qui s'occupe de la gestion des salaires. Avec un ERP vraiment intégré, il suffit de rentrer une fois les données de la personne dans le système pour qu'elles puissent être reprises par les différents services. Cela est naturellement aussi une question d'harmonisation des données afin de pouvoir avoir une bande de données fiable et contrôlée. Au niveau de la planification, ces changements ne sont pas neutres dans l'organisation de

l'Administration. Des formations doivent être réalisées, des secteurs doivent peut-être changer de domaine selon l'extension de l'ERP. La gestion des salaires pourrait par exemple très bien passer du côté des Ressources Humaines plutôt que d'être rattachée à la bourse. Il n'a pour l'heure pas encore été défini la façon exacte de traiter ces domaines, mais cela permet quand-même de réorganiser, cas échéant et de manière efficace, l'Administration communale.

La parole est passée à Mme la Municipale Christine Girod

- **Travailler ensemble** : il est évident que la commune de Gland grandit régulièrement, et il en va de même pour l'Administration. Ces derniers temps, des solutions ont dû être trouvées pour loger cette dernière, laquelle a dû s'étaler sur le territoire. Il y a quelques années, le Service des infrastructures et environnement (SIE) et le Service des bâtiments et urbanisme (SBU) ont déménagé à Montoly, des collaborateur(trice)s travaillent à Grand-Champ, notamment pour la bibliothèque, d'autres dans le bâtiment communal de la Grand-Rue, et tout récemment les Services de la culture et de la jeunesse se sont installés dans les locaux de la rue du Borgeaud.
- Durant la législature précédente, l'offre parascolaire a passablement été développée. Le Conseil communal a accepté de construire deux bâtiments qui abritent l'UAPE et la Pause'Déj. Dans la présente législature, le développement de cette offre doit continuer. Les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes mais la population grandit, les besoins sont réels et il conviendra pour la Municipalité de se poser les bonnes questions. Un lieu pour la future bibliothèque communale doit être trouvé, de même que des lieux pour accueillir des crèches. La Municipalité devra également réfléchir à des maisons de quartier, comme cela a déjà été dit. Cela est vraiment une question d'anticipation pour arriver à offrir les bonnes prestations au bon moment. Au niveau scolaire, il conviendra de se pencher sur l'offre du secondaire, notamment par rapport au nombre de classes et au nombre d'élèves qui risquent d'arriver, ainsi que sur l'installation probable de tableaux numériques pour l'établissement primaire.
- S'agissant de l'organisation de l'Administration, il s'agit évidemment du nœud de la commune où il se passe énormément de choses. L'organisation efficiente et proactive de l'Administration permet à la Municipalité d'avancer. Certains projets se sont récemment mis en place, lesquels sont largement soutenus par la Municipalité, par exemple "Glandsemble", qui est un projet de l'Administration et qui permet justement de relier toutes les collaborateur(trice)s, qu'il(elle)s travaillent à la Grand-Rue ou dans d'autres bâtiments, pour que chacun ait les bonnes informations au bon moment.
- Pour la Municipalité, le fait de travailler ensemble au quotidien est une action coordonnée, concertée, le collège municipal s'exprime au travers de plusieurs groupes de travail, plusieurs discussions, et c'est toujours une pesée d'intérêts au service de la commune. Cela implique qu'elle doit réunir ses forces, se concerter, confronter ses idées et trouver des solutions pragmatiques, cela toujours dans la recherche du meilleurs compromis.
- Dans cet esprit, l'idée du document relatif au programme de législature remis aux Conseiller(ère)s était d'intégrer les employés et les collaborateur(trice)s de l'Administration dans les discussions. Il y a dès lors eu plusieurs ateliers et discussions avec quelques personnes et cela a donné un échange très intéressant entre les collaborateur(trice)s et la Municipalité qui a donc donné le document en question.
- La communication joue évidemment un rôle central pour la bonne compréhension mutuelle. Les contraintes de chaque service et les exigences de l'Administration, tout cela en lien avec l'activité et le calendrier politique, font que le terme "travailler ensemble" prend réellement tout son sens, dès que chacun(e) trouve sa place dans l'Administration, s'épanouit dans son rôle et dans sa mission. Des collaboratrices et collaborateurs motivés, soutenus dans leurs tâches quotidiennes par leur hiérarchie, intégrés efficacement dans les projets communaux, constituent un terreau fertile pour qu'eux-mêmes et la Municipalité, qui a aussi besoin du Conseil communal, puissent atteindre leur objectif commun qui est d'offrir à la population de plus de 13'000 habitants un service adapté, moderne et qui fait la ville de Gland.

La parole est passée à M. le Syndic Gérald Cretegny :

- **S'adapter, changer, évoluer** : cela reflète bien le lot de l'Administration et de la Municipalité, laquelle doit adapter continuellement son discours et ses décisions au changement de la société. Hier, lors de la présentation faite aux collaborateur(trice)s, afin de montrer l'évolution

de la commune, il a été pris l'exemple de l'accueil de l'enfance. Il y a une vingtaine d'année, au niveau de l'accueil de l'enfance, les places étaient modestes, relativement rares et les budgets pour cet accueil étaient de l'ordre de CHF 200'000.- au niveau de la commune. Aujourd'hui, suite au changement complet de la société, le budget se monte à CHF 3'800'000.- et la demande est encore très forte. A l'heure actuelle, le nouveau parent imagine immédiatement l'utilisation de la crèche pour savoir comment il va s'organiser en terme familial. Cela est un parallèle qui peut être fait avec toute sorte de situation.

C'est le cas de la vie dans une administration par exemple. Les demandes de la population sont extrêmement différentes aujourd'hui qu'il y a 20 ans, il faut bien réussir à suivre le mouvement et si possible pouvoir l'anticiper. Il a été parlé des questions de "vivre ensemble" et de l'organisation transversale que la Municipalité essaie de mettre en place. Cette organisation nécessite naturellement, au niveau de l'étage de la gouvernance, également une possibilité d'avoir une action visible et claire pour y arriver. Cela signifie que, pour la Municipalité, il y a tout d'abord une véritable culture de la collégialité qui est mise en place, avec une très bonne ambiance, un travail qui se fait ensemble, et surtout où il est partagé l'ensemble des décisions qui sont prises. Cela est extrêmement important car, à travers le Secrétaire municipal, l'on se retrouve, à l'étage juste en-dessous, avec un collège de Chefs de services. Et cela est aussi important d'avoir ce miroir, qui fait que les Chefs de services ne se retrouvent pas avec quelqu'un qui va leur donner des ordres dans le cadre de la verticalité, mais bien avec quelqu'un qui va organiser ces services de façon à ce qu'ils se parlent et qu'ils puissent ensuite créer les groupes nécessaires pour que cela puisse fonctionner. C'est un travail qui paraît très simple, mais c'est un travail qui est malgré tout très complexe. Ce qui est nouveau pour cette législature, c'est le fait que l'étage supérieur, soit le Secrétariat municipal, s'est énormément renouvelé. Il n'y a en effet plus beaucoup de personnes qui le composent qui étaient encore là les dernières années, c'est un étage assez nouveau. La Municipalité vise également la clarté des services. Par exemple, au niveau du Secrétariat municipal, il y a 3 personnes clés, qui sont le Secrétaire municipal, la Secrétaire municipale adjointe et la secrétaire, puis il y a 3 offices, soit l'office de la communication, l'office RH et l'office informatique. Tous ces offices sont absolument transversaux et vont travailler sur l'ensemble des services. Cela est important car ils se retrouvent tous groupés finalement sous un chapeau et cela va leur permettre aussi de pouvoir faire passer le message d'un service à l'autre sur les questions de la transversalité. Bien sûr que cette transparence que la Municipalité essaie de donner et que cette vision de "travailler ensemble" nécessitent que les gens se reconnaissent, sachent où ils travaillent, comment ils travaillent et il est essayé également d'utiliser les outils de communication mis à disposition pour cela, afin de rendre cette tâche de gouvernance utile, facile, et pour également permettre à la population de pouvoir voir ce qui est fait au sein de la commune. Cela est le travail qui est entrepris autour du site Internet, lequel est souvent pris en exemple dans d'autres communes par rapport à l'ensemble des informations qui sont distribuées, à la manière de pouvoir retrouver ces informations. Ce site est toujours en amélioration, en particulier au niveau du guichet virtuel afin d'avoir une réelle interactivité. Cela est un élément que la Municipalité veut vraiment mettre en place.

- La Municipalité est bien entendu à la disposition des Conseiller(ère)s en cas de question éventuelle.
- Le président, au nom des membres du Conseil communal, remercie sincèrement la Municipalité pour cette présentation.

*Avec l'arrivée de M. Rasul Mawjee, le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

# PREAVIS AVEC DECISION

## 7. Préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets

- M. Michel Girardet, rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu formulé par dite Commission, savoir :
  - sitôt les travaux terminés, la Municipalité effectuera des relevés de vitesse ainsi que des comptages de véhicules afin de prendre rapidement des dispositions telles que ralentisseurs si l'élargissement du chemin venait à provoquer une augmentation substantielle de la vitesse pouvant mettre en danger les piétons et cyclistes,

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. René Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit l'amendement proposé puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé de manière à ce que l'amortissement des coûts relatifs au réseau d'assainissement et d'eau potable se fasse par l'intermédiaire des fonds de réserve de chacun des domaines.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis et que la Commission des finances propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur l'amendement, puis ouverture de la discussion et vote sur le préavis amendé ou non.
- M. Michael Rohrer : a une précision, ou plutôt une correction, à faire s'agissant du rapport de la Commission des finances. En effet, au point 2. relatif à l'éclairage public, l'extension doit bien sûr se faire, mais elle ne se fera uniquement qu'après les nouvelles constructions qui auront lieu là-bas puisqu'on ne sait pas exactement où les entrées et les sorties des parcelles se feront. Les lampadaires ne peuvent donc pas déjà être mis en place. Il ajoute que la Municipalité est tout à fait en accord avec l'amendement proposé par la Commission des finances.
- Le président relit l'amendement : "*d'amortir les coûts relatifs au réseau d'assainissement et d'eau potable par l'intermédiaire des fonds de réserve de chacun des domaines*".
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

### *Décision*

*L'amendement est accepté à l'unanimité.*

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- M. Olivier Moulin : soutient le vœu de la Commission technique qui demande que des relevés de vitesse et des comptages soient effectués afin de pouvoir prendre des mesures rapidement en cas de problème. Il pense que, dans la zone 30 km/h, il va y avoir une belle voie bien large et sans obstacle au milieu. Il aimerait avoir, de la part de la Municipalité, des précisions quant à la limite à laquelle seront prises des mesures, au genre de mesures qui peuvent être prises et dans quel délai.
- M. Michael Rohrer : la Municipalité va se renseigner pour mettre en place un visi-speed, et cela assez rapidement dès la fin des travaux. Il y a la norme V85 qui existe, savoir que 85 % des véhicules doivent rouler en-dessous de 38 km/h. Si cette norme-là n'est pas respectée, ou selon les comptages, les mesures nécessaires seront prises.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

## **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets, en ajoutant un amendement, point II., soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 740'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'amortir les coûts relatifs au réseau d'assainissement et d'eau potable par l'intermédiaire des fonds de réserve de chacun des domaines;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 740'000.-.*

## **8. Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017**

- M. Guillaume Labouchère, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 5 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017, soit :*

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2017 représentant au total une augmentation de charges de CHF 154'982.-;*
- II. d'arrêter la situation financière de la Commune comme suit :*

<i>- Excédent de charges prévues au budget 2017</i>	<i>CHF 1'114'449.-,</i>
<i>- Charges supplémentaires</i>	<i>CHF 154'982.-,</i>
<i>- Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</i>	<i>CHF 1'269'431.-.</i>

## **9. Préavis municipal n° 29 relatif à l'arrêté d'imposition 2018**

- M. Eric Dällenbach, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote dans un premier temps pour l'article premier et ensuite en bloc pour les articles 2 à 10, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des finances, et il sera voté dans son ensemble.
- Le président ouvre la discussion sur cette manière de procéder.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur cette manière de procéder.

### **Décision**

*Cette manière de procéder, savoir tout d'abord sur l'article premier et ensuite en bloc s'agissant des articles 2 à 10, est acceptée à l'unanimité.*

- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 11, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur les Articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Les Articles 2 à 10 sont acceptés à l'unanimité.*

- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 29 relatif à l'arrêté d'imposition 2018, soit :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que proposé par la Municipalité;
- de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

## PREMIERE LECTURE

### **10. Préavis municipal n° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland**

- La séance est fixée au lundi 9 octobre 2017 à 20h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Jeannette Weber. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Béatrice Saxer Brown, GdG

*Membres* : Mme Anik Freuler, GdG – M. Adrian Hochreutener, PLR – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP – M. Michel Bardet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Commission technique discute avec la Municipalité afin de savoir pourquoi les abris destinés aux enseignants doivent être de meilleure qualité que les abris pour les élèves.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remarque que rien n'est mentionné dans ce préavis en ce qui concerne Les Perreret. Il y a certes un préavis en cours concernant la rénovation des Perrerets, mais dans lequel rien n'est prévu s'agissant des trottinettes dans les abris à vélo qui vont être rénovés. Elle demande donc à la Commission technique de vérifier ce point. Elle invite également la Commission technique à demander éventuellement un abri à vélo ou d'un garage à vélos et à trottinettes au niveau de l'Uni'Vert, qui est l'UAPE des Perrerets.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **11. Préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV)**

- La séance est fixée au mardi 10 octobre 2017 à 19h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christine Girod. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Patrick Wegmann, UDC

*Membres* : M. David Biemmi, GdG – M. Daniel Richard, GdG – Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Roger Hemberger, PLR – Mme Anita Waeber, PS-Les Verts-POP – M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP.

- Le président relève qu'un Conseiller s'est inquiété de la dimension de cette Commission technique, qui est donc de 9 membres. Il explique que, pour chaque préavis, le Bureau se concerta sur l'opportunité ou l'utilité d'avoir 5 ou 9 membres dans les Commission techniques. Pour mémoire, cet objet avait déjà été porté à l'ordre du jour dans d'autres décisions à l'époque. Cela avait amené beaucoup de discussions et un certain nombre de personnes avaient été frustrées de ne pas pouvoir participer plus dans les discussions de la Commission

technique. Le Bureau a estimé que cet objet était suffisamment important et qu'un seul membre par parti pour cette discussion n'était pas suffisant, ce qui fait que cette Commission a été constituée de 9 membres.

- La discussion est ouverte.
- M. Maurizio Di Felice : attire l'attention de la Municipalité sur le fait que la séance est prévue le mardi 10 octobre 2017 à 19h00, et que la séance concernant le préavis n° 26 étant prévue le même jour à 20h00 dans la même salle.
- Le président explique que la date de la séance pour le préavis n° 26 a changé et qu'un mail a été envoyé à ce sujet aux membres de la Commission technique.
- M. Michel Giradet : concernant NRTV, il a des craintes que l'on prenne un peu le même chemin que l'on vit déjà maintenant au Conseil intercommunal avec le DISREN, où l'on voit que certaines communes profitent des avantages de réalisations régionales et ne participent pas au financement. Avant d'avoir une grogne des communes, il aimerait savoir quelle est la position de NRTV, ou de son comité, par rapport à cela et anticiper les choses. Il ne cache pas que cela le "gonfle" un petit peu de voir une commune comme Rolle par exemple, pour ne pas la citer, qui l'année dernière a eu une couverture très importante avec les élections complémentaires à la municipalité et avec tout ce qui s'est passé autour du port. Cette ville a également eu une énorme couverture avec tout le projet Schenk. Il comprend que NRTV cherche à draguer la commune de Rolle, mais il trouve assez déplaisant ces communes qui veulent le beurre et l'argent du beurre. Avant d'arriver avec des moyens trop importants des communes, il aimerait que la Commission technique questionne la Municipalité à ce sujet pour avoir des réponses sur ce point.
- M. Guillaume Labouchère : demande à la Commission technique, dans la mesure du possible, de fournir des chiffres d'audience, et de bien décrire la prise de décisions, de savoir comment se prennent ces dernières et quelles sont les personnes aptes à pouvoir décider au sein de NRTV.
- M. Laurent Dorand : aimerait que la Commission technique reprenne en compte le vœu émis dans le rapport de minorité de la Commission de finances pour le préavis municipal n° 92 de la précédente législature relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision, et relit dit vœu : "*La minorité de la COFIN tient à préciser qu'en cas de viabilité avérée de NRTV, elle sera vigilante sur le montant qui sera prévu au budget 2017. Le montant de CHF 10.-/habitant, prévu pour le budget de fonctionnement 2016, n'est donc pas une norme. Bien au contraire, la contribution communale devrait diminuer sensiblement avec les apports financiers des autres communes et concourir à une meilleure gestion de la chaîne par la nouvelle organisation mise en place*".
- M. Daniel Calabrese : déclare, à propos de l'engagement financier des communes, que dans le préavis il est noté qu'il y a 14 communes qui se sont engagées, apparemment il y en a même plus. Serait-il possible d'obtenir le détail, le montant versé par chaque commune et surtout, et c'est un point qui lui semble intéressant, de savoir quelle est la pérennité de ces financements. S'agit-il juste d'un financement annuel, a-t-il été porté au budget, était-ce une volonté de la municipalité ? En fonction de cela, les conséquences peuvent être assez différentes. En outre, au niveau du bilan, dans les frais d'exploitation, il est mentionné une charge principale d'à peu près un demi-million de francs. Serait-il possible de savoir ce qu'il y a là derrière, d'avoir plus d'explications ? Il part du principe qu'il s'agit d'une sous-traitance à une société et que derrière cette charge il y a les salaires des employés ou la masse salariale. Il serait intéressant aussi de refaire un peu le bilan, afin de savoir combien de personnes y travaillent, en équivalent de plein-temps, pour se faire une idée. Il revient sur ce qu'à dit M. Michel Giradet, qui lui semble aussi quelque chose qui lui tient à cœur : le financement par la région de cette télévision, qui personnellement lui plaît et dont il estime nécessaire, mais pour laquelle il estime aussi nécessaire que chacun y mette un peu de son argent pour bénéficier de ses services. En séance de préparation, il a cru comprendre qu'un financement par le Conseil régional ne semblait pas possible. Il aimerait qu'il soit bien expliqué pourquoi cela n'est plus ou pas possible de le faire, au pire ce qu'il faudrait faire pour y arriver. Parfois on dit que ce n'est pas possible de faire quelque chose, mais cela peut être une question de volonté, pas seulement municipale mais forcément régionale.

- M. Pierre-Alain Bringolf : a une demande pour Mme la Municipale Christine Girod : serait-il possible d'inviter à la séance de Commission quelqu'un de NRTV afin que les membres puissent lui poser des questions de façon encore plus précise et qu'il y ait surtout des réponses vues de l'intérieur de NRTV. Il propose aux membres de la Commission, au vu du grand nombre de questions qui vont visiblement être posées, de faire parvenir à Mme la Municipale Christine Girod, avant la séance de Commission, une liste de questions préalables.
- Le président précise que le Conseil communal a le droit de demander de pouvoir avoir une personne externe lors d'une séance, si celle-ci est disposée à y assister.
- M. Georges Grandjean : remarque que la Commission des finances n'est pas prévue pour rapporter sur cet objet, dans la mesure où il s'agit d'un montant de CHF 130'000.- sur une année. Mais pour les 3 années mentionnées, cela représente CHF 390'000.- et dépasse donc le montant de CHF 300'000.- prévu dans le Règlement du Conseil communal. Il s'adresse plus particulièrement à ses collègues de la Commission des finances, afin de réfléchir si cette dernière veut rapporter ou non sur cet objet.
- Le président relève qu'il est vrai que, concernant ce préavis, il sera voté un crédit de CHF 390'000.- et que la Commission des finances devrait normalement statuer sur cet objet. Il a presque envie de dire que, sans consulter les membres du Bureau, on pourrait partir du principe que la Commission des finances rapporte sur ce préavis.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il est clair que l'idée est de mettre les montants en question aux budgets 2019 et 2020. Cette ligne là ne sera toutefois pas bloquée et pourra faire l'objet de discussions. Il n'est pas vraiment sûr que cela porte réellement sur CHF 390'000.-. C'est qui est sûr ce sont les CHF 130'000.- mentionnés sur le préavis. Vu que l'idée est de porter ces montants au budget, il ne faudra pas, lors du vote de ce dernier, que les Conseiller(ère)s disent qu'il fallait que la Municipalité vienne avec un préavis à ce sujet. Après, dans l'éventualité où la Municipalité présenterait un budget déficitaire de CHF 3'000'000.-, il pense qu'il y a des choses qui vont sauter et que cela pourrait être par exemple NRTV. A son avis, le fait de mettre cette ligne au budget ne peut pas être bloqué par ce préavis. Il ne pense dès lors pas que cela porte sur CHF 390'000.-, ce montant sera toujours discutable. Comme les Conseiller(ère)s avaient demandé à la Municipalité de venir avec un préavis à ce sujet, il est demandé là de mettre ces montants dans le budget pour les années suivantes.
- M. Michel Girardet : rejoint tout à fait M. le Municipal Gilles Davoine. La Municipalité demande au Conseil communal de donner son accord pour 3 ans et simplement de ne plus avoir la nécessité de revenir par le budget les années prochaines.
- Le président déclare que ce préavis serait à priori traité uniquement par une Commission technique.
- M. Patrick Wegmann : demande à M. Daniel Calabrese et à M. Guillaume Labouchère de bien vouloir lui faire parvenir par mail les questions qu'ils ont posées.
- Mme Christine Girod : a pris note des questions qui ont été soulevées. Par contre, elle a quand-même une demande de clarification à l'attention de M. Pierre-Alain Bringolf : la Commission technique demande-t-elle la présence de quelqu'un de NRTV ou de quelqu'un de l'opérationnel ? Quelle est la portée exacte de sa demande ? Si la Commission technique cherche à avoir des réponses de type opérationnel, il faudra effectivement que la Municipalité s'approche des membres de NRTV et voir dans quelle mesure ils seront disponibles. Par contre, si la Commission technique demande la présence de quelqu'un de l'association CommuNyon, elle en est en l'occurrence premier membre. Il y aurait juste ce point-là à préciser.
- M. Pierre-Alain Bringolf : répond qu'il pense effectivement que la présence d'une personne de l'opérationnel de NRTV serait souhaitée. Il confirmera cela par mail à Mme la Municipale Christine Girod après que les membres de la Commission technique se soient réunis pour en discuter.
- M. Gérald Cretegnny : a une précision par rapport à la question ou l'affirmation de M. Daniel Calabrese concernant le Conseil régional. Il ne voudrait pas que des choses qui se disent ici soient fausses. Ce qu'il a dit simplement en séance de préparation, c'est que le Conseil régional ne peut pas aujourd'hui le faire, pour des raisons soit politiques soit techniques, car

le Conseil régional n'a pas les moyens de partir dans des couvertures de frais d'exploitation de ce type-là. C'est quelque chose qui pourrait se construire plus tard, mais aujourd'hui cela n'est pas possible.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **12. Préavis municipal n° 31 relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière"**

- La séance est fixée au mardi 10 octobre 2017 à 19h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Rasul Mawjee, PLR

*Membres* : M. Dario Sicuranza, GdG – Mme Katia Annen, GdG – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : demande aux Conseiller(ère)s de lui permettre de partager son agacement sur le fait que, quand on lit la presse et Facebook, le chemin est déjà fait, alors qu'il n'a pas encore été présenté au Conseil communal. Une fois de plus, au niveau des communications, les Conseiller(ère)s sont mis devant le fait accompli. Elle aimerait que la Commission technique prête attention au fait que ce chemin devrait être accessible aux poussettes, elle ne connaît pas tous les tronçons du chemin, mais il faudrait bien valider ce point. Pour elle, il s'agit d'un chemin en sens unique; on va de la Lignière vers Prangins, ou inversement. Il faudrait donc que la Commission valide, ou explicite en tout cas, les possibilités de retour au point de départ, via le bus ou train.
- Mme Léonie Wahlen : aimerait que la Commission technique se penche sur la somme de CHF 20'000.- dévolue à l'animation du parcours pour l'inauguration.
- La parole n'est pas/plus demandée. La discussion est close.

## **DIVERS**

## **13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales"**

- M. Pierre-Alain Bringolf, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission en charge d'étudier la prise en considération du postulat en question, souhaite tout d'abord faire part de deux remarques préliminaires :
  - Une correction doit être apportée au niveau du texte du rapport : tout en haut de la page 3, il faut supprimer le passage "...lors de la séance du Conseil suivant", la phrase complète après correction étant : "*Dans les faits, dès l'acceptation du postulat par le Conseil, cette Commission ad hoc est désignée par le Bureau*";
  - Le rapport mentionne que, lors de la séance du 4 septembre 2017, la Commission a séparément consulté la Municipalité, représentée par M. le Syndic Gérald Cretegnny et Mme la Municipale Jeannette Weber, ainsi que le président du Conseil M. Patrick Vallat. La Commission souhaite préciser que les questions posées à M. Patrick Vallat n'ont pas porté sur le fond du sujet, mais ont exclusivement consisté à aborder des points formels et de procédure touchant les différentes alternatives autorisées par le Règlement du Conseil communal ainsi que la Loi sur les communes,

puis lit les conclusions recommandant de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

- Le président rappelle que la décision qui sera prise ce soir portera exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : explique qu'elle est personnellement contre la prise en compte de ce postulat. Il lui semble que, s'il y a juste un manque de communication entre les Conseiller(ère)s et les délégué(e)s dans les divers conseils interrégionaux, rajouter une commission complémentaire ne va pas résoudre ce problème. Chaque groupe a ses propres délégués, il ne faut pas hésiter à leur poser des questions lors des réunions de groupe. Il peut être imaginé que l'un ou l'autre délégué prenne la parole lors d'une séance du Conseil communal. Elle pense qu'il y a beaucoup de pistes d'exploration pour améliorer cette communication, qui ne passeraient pas par une commission. Elle recommande donc aux Conseiller(ère)s de refuser la prise en considération de ce postulat.
- M. Victor Braune : explique que, comme le rapport le mentionne de manière assez claire, la Commission technique est arrivée à la conclusion, après différentes délibérations, qu'une commission, peu en importe la forme dans toutes les variantes qui sont proposées et qui sera finalement retenue ou pas, était intéressante dès lors où ce sont des thématiques qui représentent une part assez conséquente du budget communal, où ce sont des thématiques qui concernent déjà aujourd'hui, et qui le feront toujours plus à l'avenir, des gros projets pour la ville de Gland, et que, sans commission permanente, peu importe la forme qu'on lui donne, cela sera assez difficile de travailler en profondeur sur ces sujets avec simplement des communications au sein des groupes. Il n'y a pas réellement, au sein du Conseil, une réflexion sur ces différentes thématiques régionales.
- M. Daniel Calabrese : de son côté, il n'est pas opposé au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Il demanderait simplement à ce que cette dernière consulte les membres du Conseil communal en élaborant son projet, ceci afin d'éviter qu'ils soient amenés à avoir une solution qui ne les conviendrait pas, donc de prendre en compte aussi cet aspect des choses. Il a également une remarque un peu plus générale. Il essaie de s'imaginer ce que serait une commission des affaires régionales, et il y a des réponses qui n'ont malheureusement pas été apportées par la Commission technique : est-ce que les membres de cette future commission devront être également des membres des commissions régionales ou pas ? Si ce n'est pas le cas, que vont-ils apporter de plus ? Vont-ils écouter les informations de la Municipalité, vont-ils discuter entre eux puis retransmettre l'information aux Conseiller(ère)s ? On met un échelon entre la Municipalité quelque part et le Conseil, ce qui n'est pas toujours une bonne chose. On avait dit que l'exercice n'était pas facile. C'est quelque chose à son avis qui, au vu de ce rapport, n'est pas encore abouti. Pour sa part, il est d'avis qu'il faut renvoyer ce postulat à la Municipalité, que cette dernière propose un projet au Conseiller(ère)s, mais il pense qu'il faut d'abord définir un but. Voir à quoi va servir cette commission et comment elle va fonctionner, et ensuite voir quelle forme elle pourra prendre. Il a l'impression que les choses ont un petit peu été prises à l'envers et qu'on s'est dit qu'on allait faire une commission, mélangée entre des membres du Conseil communal et de la Municipalité, mais on ne sait pas ce qu'elle va faire et on ne sait pas comment elle va agir. Il faut donc peut-être reprendre les choses à l'endroit, lui mettre un but, une façon de fonctionner, et un cahier des charges. Parce que sinon cela risque d'être une commission qui va être là au milieu, qui va servir on ne sait pas trop à quoi, tout le monde va se plaindre qu'elle ne sert à rien, et cela est vraiment à quoi il ne faudrait pas arriver.
- Le président rappelle qu'un postulat reste un postulat, dans la mesure où, s'il est renvoyé à la Municipalité, il y sera traité pour considérer l'opportunité ou l'inopportunité de cette idée ou de cette initiative. A charge de la Municipalité de savoir si elle veut le transformer en préavis, puis après ce préavis passerait bien sûr au Conseil communal pour une prise de décision par ce dernier. La réponse, pour l'instant, elle va dans le sens de dire "je traite le postulat et le Conseil prendra note des réponses qui seront fournies". Comme il s'agit d'un postulat, de toute façon, s'il devait passer à la Municipalité, il pense que le Bureau sera impliqué par le fait que c'est quelque chose qui touche le fonctionnement du Conseil communal.

- M. Victor Braune : déclare, simplement pour répondre à M. Daniel Calabrese et rejoindre certains de ses propos, qu'il était un peu délicat pour la Commission technique de répondre aux questions, dès lors où son rôle était simplement de préavis favorablement ou défavorablement le renvoi du postulat à la Municipalité, alors qu'en même temps, lors des débats, il avait été demandé quand-même à dite Commission de présenter des variantes. D'où la solution qui a été rédigée et que les Conseiller(ère)s ont sous les yeux, où trois variantes ont été présentées et où il est indiqué la préférence de la Commission technique.

Mais évidemment, pour l'instant, il est simplement parlé du renvoi à la Municipalité, et la Commission technique n'a pas voulu rentrer dans ces détails parce que, dans certaines des solutions qui sont proposées et que peut-être la Municipalité retiendra, il y a justement l'établissement d'un règlement, que ce soit par le Conseil communal lui-même ou alors par la Municipalité selon les variantes qui sont choisies. En tant que Commission ad hoc rapportant simplement sur l'adoption ou non du postulat, les membres ont dès lors estimé qu'il ne paraissait pas opportun de répondre à ces questions, dans la mesure où cela aurait été trop prématuré.

- Le président relève que le Bureau s'est également posé beaucoup de questions par rapport à ce postulat s'il devait passer à la Municipalité. Il a même imaginé, pour couper l'herbe sous les pieds de la Municipalité, de créer lui-même son propre préavis du Bureau le cas échéant, s'il venait à y avoir un intérêt particulièrement motivé.
- M. Gérald Cretegny : déclare que l'élément, à son avis, qui a amené les Conseiller(ère)s à voter le renvoi de ce postulat à une Commission technique pour étudier sa prise en considération, est une frustration qui existe dans les Conseil communaux, et cela se sait. Il y a une frustration qui est générée par le fait de la distance qu'il y a entre un Conseil communal et les discussions qu'il peut y avoir dans ce Conseil, et le fait que des décisions, qui vont impacter la commune, se prennent ailleurs, et cela même si certains des membres se retrouvent malgré tout dans le Conseil communal. Ces membres sont répartis dans les différents partis, donc ne se voient pas et de discutent pas forcément ensemble, et n'informent pas en général le Conseil communal sur ce qui se passe dans les associations. Il comprend parfaitement cette notion de frustration. La Municipalité avait d'ailleurs tout à fait appuyé le fait de prendre en compte ce postulat, qui permet malgré tout de régler certaines choses. Aujourd'hui, on voit les limites de l'exercice d'une commission qui doit juste travailler sur la prise en compte du postulat. Cet exercice fait que, si l'on ne va pas assez loin dans certaines hypothèses, on a des réponses qui sont complètement tronquées et on n'arrive pas, finalement, à dire si c'est une commission à 5, 10 ou 30 membres ? Car on peut très bien imaginer que, si on fait le décompte de tous les membres et délégués du Conseil communal dans les Conseils intercommunaux, on arrive quand-même à un certain nombre de personnes. A partir de là, ce sont ces personnes qui travailleraient ensemble, mais qu'en serait-il des personnes qui ne sont pas aussi membres de Conseil intercommunaux ? On voit que l'exercice n'est pas forcément si simple. Il y a aussi une autre option qui n'a pas forcément été longuement évoquée, qui est la question du fonctionnement : comment la commission fonctionne-t-elle et son but n'est-il pas aussi de trouver également des solutions à cette notion de communication ? Quand Mme Véronique Villaine dit que c'est juste une question de communication, le "juste" pose malgré tout ici un problème qui est assez fondamental. Cette question de communication inquiète au niveau du Conseil régional, et ce dernier est en train de travailler sur des produits de communication pour que les délégués puissent arriver dans leurs conseils communaux avec des outils de communication, comme présenter des power-point par exemple, pour pouvoir faire passer les messages. C'est dans ces éléments là qu'il y a certainement aussi des choses à faire. Il pense que, aujourd'hui, le fait d'en rester à simplement refuser la prise en considération de ce postula ne résoudra pas le problème et la situation restera la même. En plus, par rapport à cela, il sera difficile pour la Municipalité de se demander si le Conseil communal a vraiment un souci de communication ou non puisqu'il refuse finalement un objet qui était intéressant. Il encourage les Conseiller(ère)s à accepter le renvoi de ce postulat à la Municipalité, qui verra comment elle va le traiter. Il pense qu'il faut laisser pour l'instant un peu ce champ libre à la Municipalité. Cette dernière devra vraisemblablement travailler avec le Bureau du Conseil, c'est une chose à voir, pour élaborer une série d'hypothèses et pouvoir vérifier si elles peuvent être mises en pratique ici ou non, puis des propositions seront faites aux Conseiller(ère)s.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 8 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer le postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales" à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **14. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances**

Le président rappelle que, par courriel du 26 août 2017, M. René Barioni a fait part au Bureau de sa démission en tant que membre de la Commission des finances avec effet au 6 octobre 2017.

- En préambule, le président rappelle l'implication de M. René Barioni dans cette Commission, qu'il a rejointe le 8 novembre 2007, avec des préavis concernant notamment la distribution d'électricité et les énergies renouvelables. Il a été sous la conduite de 7 présidents de la Commission des finances, soit successivement M. Steve Magnenat, M. Jean-René Moret, Mme Anik Freuler, M. Rasul Mawjee, M. Laurent Bachelard, M. Christian Vernex et aujourd'hui M. Georges Grandjean. Il n'a jamais présidé cette Commission et avait plus de bonheur à rédiger les 76 rapports qu'il a établis, répartis sur 20 séances par année en moyenne, soit un total d'environ 200 séances au sein de la Commission des finances. Le président le remercie pour son engagement exemplaire et l'assemblée l'acclame.
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, M. Nicolas Aeschmann propose la candidature de Mme Angelita Galvez.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

### **Résultat**

*A l'unanimité, Mme Angelita Galvez est élue membre de la Commission des finances.*

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

## **15. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT)**

Suite à la démission effective de Mme Isabelle Houmard, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom du parti politique GdG, Mme Anik Freuler propose la candidature de M. Laurent Dorand, qui est actuellement suppléant.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

### **Résultat**

*A l'unanimité, M. Laurent Dorand est nommé délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT).*

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

## **16. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT)**

Suite à la nomination, lors de la présente séance du Conseil communal, de M. Laurent Dorand, qui était alors délégué suppléant, en qualité de délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT), le parti politique GdG doit dès lors proposer un(e) délégué(e) suppléant(e).

- Au nom du parti politique GdG, Mme Anik Freuler propose la candidature de M. Yann de Siebenthal.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

### **Résultat**

*A l'unanimité, M. Yann de Siebenthal est nommé délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite "Réseau d'Accueil des Toblerones" (RAT).*

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

## **17. Divers et propositions individuelles**

- M. René Barioni : suite à sa démission de la Commission des finances, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :  
*"Je remercie le Conseil communal pour la confiance témoignée durant toutes ces années. Être membre d'une Commission permanente exclusive comme la COFIN est l'occasion d'aller au-delà de la mission qui lui est confiée et de connaître de nouvelles personnes autrement et de mettre de côté les barrières idéologiques potentiellement conflictuelles que les opinions des uns et des autres pourraient générer. Et si les finances sont l'affaire de tous, ce sont bien des amitiés qui se sont tissées au fil du temps, rendant caduques les représentations et les a priori.  
 Mais tout n'a pas toujours été facile, en particulier lorsqu'il s'est agi de répondre à l'article 46 du Règlement du Conseil. En effet, est-ce que les ressources sont utilisées de manière économe ? Est-ce que la relation entre coûts et utilité est avantageuse ?  
 Oui ? non ? économe et avantageuse par rapport à quoi ?  
 Quant à savoir si les dépenses consenties ont les effets escomptés, eh bien on n'en sait rien !  
 On verra bien...  
 Il a souvent été difficile de se prononcer sans prendre en considération les aspects techniques dans le cadre des préavis ayant une réalisation à la clé. Ce qui m'a frappé, c'est que si la COFIN, par malheur, en vient à refuser un préavis, alors des voix s'élèvent pour lui rappeler qu'elle s'est mêlée d'aspects techniques, comme s'il existait une ligne rouge qui séparerait clairement technique et financier. Il y a là nécessairement une zone grise. Du coup, les questions que pose l'article 46 ne relèvent-elles pas du paradoxe, dans la mesure où elles ne s'adressent qu'à la Commission des finances ? Si chaque Commission doit travailler de manière indépendante, n'y aurait-il pas une plus-value à ce qu'elles se réunissent pour les conclusions ? Que voilà un beau sujet pour une éventuelle motion, qui serait bien entendu immédiatement transformée en postulat et qu'une Commission ad hoc serait chargée d'en étudier la prise en compte...  
 Quoi qu'il en soit, j'ai vécu une expérience humaine unique dans un contexte qui pourrait sembler rébarbatif, mais qui a fini à chaque fois par nous enrichir les uns les autres et je ne vous cache pas que c'est avec une certaine émotion que je quitte cette Commission."*
- M. Daniel Calabrese : explique que le passage sous-gare va prochainement être ouvert et que, à son avis, il y a de grandes surfaces d'expression culturelle, pour ne pas dire des possibilités de faire des graffiti ou autres. La Municipalité ne pourrait-elle pas prendre les devants et demander, comme par exemple pour le petit passage sous-voie qui est proche des Perrerets, à des personnes du Service de la jeunesse, ou à la Pépinière, ou aux jeunes de Gland, de peindre ce passage ? Ceci éviterait qu'il y ait, à cet endroit, une succession de signatures ne représentant pas grand-chose.
- M. Gérald Cretegny : remercie infiniment M. Daniel Calabrese de relever ce point. La Municipalité y a également pensé mais rien n'a encore été décidé pour l'heure.
- Mme Marion Wahlen : souhaiterait connaître la position de la Municipalité quant aux directives du Conseil d'Etat concernant le traitement fiscal des plus-values immobilières agricoles. La Municipalité a reçu un courrier dans ce sens.

- M. Gilles Davoine : explique qu'il s'agit là d'un sujet qui n'a pas encore pu être traité en séance de Municipalité, mais que cela sera prochainement le cas. La Municipalité reviendra vers les Conseillers sur ce point, d'autant plus que la question à ce sujet a été posée.
- M. Patrick Messmer : explique qu'il y a quelques semaines, un accident de voiture, heureusement sans gravité, est survenu au chemin de la Vy-Creuse. Un îlot a notamment été touché, îlot que l'on disait provisoire mais qui est à cet endroit depuis près de 20 ans, avec le fameux panneau sur la droite, dans la jonction Vy-Creuse/ chemin des Pommiers. Il aimerait que ce point soit étudié lors de l'étude sur le prochain projet de la Vy-Creuse et d'y rajouter notamment la possibilité de mettre un passage piétons au giratoire du chemin des Pommiers, d'autant plus que ce chemin serait susceptible d'être plus utilisé comme accès pour la Lignière.
- Mme Léonie Wahlen : a observé un nombre insuffisant de range-vélos à la gare, du côté nord. Les places sont comptées et le parc se retrouve assez facilement encombré. Inutile de dire que, en fin de journée, les vélos se trouvent vraiment en désordre. Serait-il possible de remédier à cette situation avant la fin des travaux de la gare, surtout du côté nord ?
- M. Thierry Genoud : déclare qu'une étude sur le parage des vélos suite au chantier est actuellement en cours et qu'il y aura automatiquement un accroissement du nombre de places dès la fin du chantier, qui est prévu ces prochaines semaines. Des endroits spécifiques ont été prévus dans ce projet afin de mettre des emplacements vélos, éventuellement sécurisés, dans un futur très proche.
- M. Michel Girardet : relève que, dans ses communications, M. le Syndic Gérald Cretegnny a rappelé aux Conseiller(ère)s que, s'agissant de la Caisse intercommunale de pensions, il y avait déjà eu par le passé une augmentation de 3 % et que, maintenant, il y a une nouvelle augmentation de 1 %. Il s'agit ici simplement des assainissements de la Caisse, mais qu'en aucun cas cela n'améliore les prestations du personnel de la commune. Il aimerait savoir si, avant d'accepter sans autre ces augmentations, la Municipalité a étudié la possibilité de changer de caisse. En effet, dans la mesure où la commune de Gland n'a aucune obligation d'être affiliée à la Caisse intercommunale de pensions, elle a le droit de changer de caisse. Il aimerait savoir si la Municipalité a étudié des possibilités de comparaison avec d'autres possibilités d'assurer.
- M. Gérald Cretegnny : répond que, dans le cadre de la décision prise sauf erreur de sa part le 14 septembre 2017, la Municipalité a appuyé le plan qui était proposé, en appuyant aussi bien sûr l'année de retard. Cela ne règle rien au niveau des charges, lesquelles sont mises aux coûts des communes. Cette décision, prise avec des délais relativement courts, ne permettait pas de décider, à ce moment-là, de sortir de la caisse. Par contre, la Municipalité n'a pas étudié cette question. Il entend toutefois la question posée par M. Michel Girardet et ce point sera abordé en séance de Municipalité afin de voir s'il y a ou non une opportunité.
- M. Georges Grandjean : fait remarquer que deux bâtiments se trouvant le long des voies CFF, notamment le dépôt en bois se situant juste à côté du parking des CFF, possèdent des façades, côté voies, qui sont complètement délabrées, sales et pleines de graffiti qui datent de 20 ou 25 ans, en tout cas il les a toujours vus, ou presque. La Municipalité pourrait-elle intervenir auprès des propriétaires de ces bâtiments pour peut-être leur rappeler que cette vision de la commune n'est pas la meilleure. Enormément de personnes voient ces bâtiments tous les jours.
- M. Guillaume Labouchère : déclare que, lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017, il avait demandé à la Municipalité si elle pouvait le renseigner quant au taux d'absentéisme moyen de l'année passée au sein de l'Administration communale. M. le Syndic Gérald Cretegnny lui avait répondu à l'époque que la Municipalité allait lui répondre sans problème. N'ayant pas de réponse à ce jour, il aimerait savoir si la Municipalité a pu avancer sur ce sujet.
- M. Gérald Cretegnny : explique que la commune a introduit, il y a 8 ou 9 mois, un logiciel qui permettra de fournir de manière extrêmement claire l'ensemble de ces données. Une réponse circonstanciée sera fournie d'ici la fin de l'année. Le problème réside dans le fait que si les données ne sont pas prises en compte sur une année entière, il est très difficile d'obtenir des statistiques. Par contre, les chiffres requis pourront être communiqués d'ici la fin de l'année.

- M. Guillaume Labouchère : entend M. le Syndic Gérald Cretegy et se réjouit d'avoir des chiffres précis. Le Service des ressources humaines aurait toutefois déjà pu donner un chiffre, pas à la décimale près, mais grosso modo. Il voudrait juste avoir une estimation. Ce taux d'absentéisme est-il de 5 %, de 15 % ? Cela devra d'ailleurs forcément être mentionné dans le budget puisque, depuis ces dernières années, de nouvelles personnes sont engagées.

Il imagine que la moindre des choses en engageant des personnes, c'est de savoir ce qu'il faut couvrir maintenant et si les personnes présentes sont suffisantes. Il serait intéressant de savoir si le taux d'absentéisme est très élevé.

- M. Patrick Wegmann : a une question pour la Municipalité s'agissant du prévis n° 68, qui a été voté et accepté en 2014, relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle n° 436 d'une superficie de 6'023 m<sup>2</sup> sis au lieu-dit "En Vertelin" concernant la relocalisation de la déchèterie. Il aimerait savoir ce qu'il en est car, à ce jour, il n'a rien vu passer et les travaux n'ont pas commencé.
- M. Michael Rohrer : explique que la Municipalité présentera au Conseil communal, dans le courant de l'année prochaine, un préavis concernant la déchèterie.
- M. Guillaume Labouchère : revient sur sa dernière question. Comme M. le Syndic Gérald Cretegy avait déclaré à l'époque qu'une réponse lui serait donnée sans problème, il aimerait savoir si ce dernier a une idée sur le taux d'absentéisme des employés communaux aujourd'hui.
- M. Gérald Cretegy : déclare qu'il ne peut pas donner de chiffre ce soir. Il peut simplement dire que certains secteurs présentent un fort taux d'absentéisme, d'autres secteurs présentent un taux d'absentéisme beaucoup moins élevé. D'une manière générale, et afin d'éviter de rencontrer un problème avec des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité, la Municipalité communiquera aux Conseillers les chiffres exacts le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 9 novembre 2017 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h10

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe : - programme de la législature 2016-2021 de la Municipalité

# ADMINISTRATION COMMUNALE ET GOUVERNANCE

L'Administration communale est le lien privilégié entre les Autorités et la population. Elle se fait le relais d'une volonté politique axée avant tout sur la qualité de vie des habitantes et habitants de la commune. Elle fait remonter l'information aux décideurs, relaie les besoins des citoyennes et des citoyens, propose, suggère, joue le rôle qui lui est dévolu, une facilitatrice avenante et compétente. L'Administration communale de Gland affiche sa capacité d'adaptation. La croissance de notre ville, mais aussi les nouvelles exigences, attentes et besoins de la population, font que les choses changent rapidement. S'adapter n'est pas un choix.

7



## Cyber-administrer

L'Administration poursuit son adaptation et s'équipe d'outils informatiques modernes et performants. Cela permet **une utilisation optimale des ressources**, notamment par l'adoption des logiciels aux nouveaux besoins en vue d'une meilleure gestion financière et logistique, tout comme des ressources humaines. Les temps sont à l'harmonisation des données, au suivi des documents et à une meilleure vision des planifications.

8



## Travailler ensemble

La politique des ressources humaines vise en priorité à l'amélioration constante des compétences individuelles, mais également de la qualité de vie et du cadre de travail. Cette politique permet de mobiliser et soutenir les collaboratrices et collaborateurs, encourage l'ensemble des Services à travailler de manière efficiente. Avec **l'agrandissement de l'Administration**, plusieurs unités ont été délocalisées sur le territoire communal. Pour favoriser un nouveau type de proximité, l'Administration s'est dotée d'un nouvel outil. C'est ainsi qu'est né le projet «**Glandsemble**» dont les objectifs principaux sont l'intégration de chacune et chacun, la mise en place de mesures concrètes pour augmenter la collaboration et le sentiment d'appartenance. Une véritable stratégie de communication interne nous la gerbe de cet important projet.

9



## S'adapter, changer, évoluer

En parallèle au développement de la ville, la structure de l'Administration communale a évolué au fil des années. Différents Services et Offices ont vu leurs effectifs adaptés tandis que d'autres ont été créés : **Services de l'administration générale et des affaires sociales, de la culture, de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Offices informatique, des ressources humaines, de la communication...** Aujourd'hui, de nouvelles mesures sont mises en place afin de continuer à offrir à la population glandoise des services à la hauteur de ceux d'une ville de plus de 13'000 habitants. Parmi celles-ci, une réorganisation physique s'impose et des travaux de rénovation-transformation ainsi que la délocalisation de trois entités sont au programme. Dans le même ordre d'idées, un effort important est fourni par le développement **du guichet virtuel sur le site web de la Ville**, [www.gland.ch](http://www.gland.ch).

# Programme de législature 2016-2021 Municipalité de Gland

La législature 2016-2021, c'est une nouvelle équipe municipale associée à un nouveau Secrétaire municipal, tout un programme ! Vous l'avez entre les mains. S'appuyant sur les réalisations passées, le programme de législature vous présente l'orientation voulue par la Municipalité renouvelée.

Les signes du changement sont inscrits dans le monde qui nous entoure et qui nous porte. L'Administration glandoise doit ainsi être ouverte aux visions et aux expériences exogènes, faire sien ces celles qui concourent à améliorer la gouvernance et l'efficacité dans un environnement en mutation constante.

Les décisions municipales et leur application par l'Administration, les projets innovants qui traversent les générations participent tous à la qualité de vie des habitants. Ceux qui produisent des effets à court terme – politique culturelle, jeunesse – portent par leur dynamique visible et engagée les projets à plus long terme, qui ne déploient leurs effets qu'après quelques années – équipements lourds, politique d'urbanisation, entre autres.

Notre programme de législature dessine les conditions qui guideront nos pas ces quatre prochaines années. Trois volets le composent dans des thématiques croisées et associées : un réseau à vivre.

La Municipalité

Gland

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, GÉNÉRATEUR DE COHÉSION SOCIALE ?

Notre Ville s'étend, se complexifie, se densifie. Mais elle possède un atout majeur, celui d'être compacte. Elle le restera, tout en vivant une métamorphose démographique, énergétique et écologique intense. Les Autorités, tout comme la population, sont appelées à vivre et à repenser l'organisation de la ville, en favorisant un urbanisme à vocation durable et une cohésion sociale garante d'une bonne intégration des individus et de leur participation à la vie communautaire. Marier urbanisme et cohésion sociale, c'est « Vivre en s'appropriant le construit ».

1

### Pour honorer les générations à venir, le respect de leur futur environnement

Le label «Cité de l'énergie» obtenu par notre Ville est dynamique et doit s'inscrire de manière évolutive dans le temps et dans la continuité des progrès énergétiques réalisés. Le programme «Zone 30» est élargi au sud et à l'ouest de la ville, des projets de type «Nature en ville» sont à l'étude dont la végétalisation du bâti et l'installation de potagers urbains sur le domaine public. La déchèterie se transforme et déménage à proximité des lieux de traitement des déchets le long de la voie ferrée.

2

### Pour réunir et grandir, des lieux publics et des espaces

Le réaménagement du Vieux Bourg, projet d'emergence et particulièrement structurant, soutient parfaitement la vision de la Municipalité. On verra progressivement à transformer les lieux publics en espaces conviviaux. Le mobilier urbain est revisité. Il en va de même des zones de loisirs : les places de jeu sont maintenues en adéquation avec les standards, deux nouvelles sont créées, l'une aux Perrerets, l'autre à la plage de la Falaise. Cette dernière voit ses aires de verdure augmenter, un cheminement pour les personnes à mobilité réduite permet d'accéder au bord du lac et le ponton est agrandi.

### Pour dynamiser, du sport et de la culture

L'identité de Gland est à chercher dans son dynamisme. Celui-ci est notamment attesté par le grand nombre d'associations (sportives, culturelles, sociales, de quartier) qui y sont actives. Sur le plan sportif, le centre d'En Bord voit la rénovation de ses installations et la création d'un terrain de football synthétique supplémentaire. L'Urban Training, dont le décor n'est autre que le mobilier urbain, fait ses débuts, alors que du côté de la Municipalité on étudie un nouveau projet de piscine couverte, laquelle pourrait être couplée à une patinoire. Le développement de la vie culturelle met clairement en évidence la vitalité, la créativité et le dialogue entre la population et les acteurs culturels. La présence artistique en ville, l'émergence de l'art au quotidien, la multiplication de propositions vivantes sont une marque de fabrique. La Municipalité vise au maintien de la cohésion sociale d'une ville jeune et multiculturelle par la création et la gestion d'espaces communautaires de rencontres et de socialisation. La réalisation d'une Maison de quartier en écho à l'existante Pépinière fait l'objet de réflexions. Dans le même ordre d'idées, le travail social de proximité et l'animation socioculturelle de quartier sont développés.

Rellier, tisser, tendre entre le nord et le sud, l'est et l'ouest des passerelles entre les quartiers : le symbole du nouveau passage sous voie illustre la volonté municipale. Des lieux de vie connectés entre eux, des zones mixtes d'habitat et d'activités à la Combaz et à Gare-sud, un marché qui ne peut que grandir au sein de ce réseau, la cohésion sociale est au rendez-vous.

## ECONOMIE ET HABITAT DES SYNERGIES À EXPLOITER

Par habitat, on entend l'espace utilisé à des fins de logement, qui s'étend à son environnement et à ses équipements, tels qu'espaces verts, jardins, commerces de proximité, entreprises de services, crèches, écoles, infrastructures sportives, transports en commun. Cette complémentarité est souhaitée par les Autorités de la Ville de Gland. Elle incite à l'innovation et vise aussi bien au développement d'un tissu économique vivant, qu'à la création d'emplois ou encore à l'amélioration de la mobilité. Le but est de renforcer à la fois l'attractivité urbaine et l'amélioration du cadre de vie de chacun en pratiquant une politique de proximité. Trois défis sont à relever.

4

### Une promotion économique concrète et pragmatique

Plus de mille raisons sociales sont inscrites auprès de la Commune. Le tissu économique glandois est riche. Dispersé, des plus divers et pluriel, il est constitué de petites et moyennes entreprises, d'ONG, de multinationales, de professions libérales, d'artisans, de commerçants ou encore d'agriculteurs et de vigneronns. Leurs besoins et attentes auprès des autorités sont multiples. La promotion économique accompagne les besoins de ce secteur clé. La Ville de Gland possède une situation géographique idéale, à moins de 40 km de la plupart des infrastructures majeures telles que aéroport, hautes écoles etc. La Municipalité veut valoriser ses atouts et collaborer avec les entreprises à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique efficace. Celle-ci révèle des mesures concrètes telles que l'organisation de Business Awards ou bien encore la création de rencontres sportives inter-entreprises.

5

### Une présence commerciale diversifiée et pérenne

Une enquête menée en 2016 auprès des commerçants glandois avait permis de définir les conditions idéales d'une économie locale vivante : trafic fluide, possibilités de parking, accessibilité, attractivité, dynamique commerciale et animations en ville. La sécurisation du périmètre avait été considérée comme essentielle par la population, dont près de la moitié faisait ses achats à pied ou à vélo. Le nouveau passage sous voie et l'implantation de la zone 30 au sud de la gare vont dans ce sens. L'absence d'un centre historique impose le développement de rues commerçantes décentrées. La Municipalité est bien décidée à mettre en place le cadre le plus propice à ce déploiement.

6

### Une mobilité facile et innovante

Faciliter les déplacements en ville, les rendre plus conviviaux est un excellent moyen pour favoriser le commerce local. L'objectif est clairement de permettre à la population de se déplacer facilement et rapidement dans la ville. Plusieurs axes doivent encore être développés. Le TUG, dont il faudra revoir le parcours afin d'offrir plus de possibilités, étendre la cadence et faire en sorte qu'il circule les samedis. La mobilité douce est favorisée, notamment par l'augmentation des vélos en libre circulation. Les nouveaux finissant et la Municipalité souhaite mener une étude visant à inventorier, voire inventer des modes de mobilité innovants. Certains rêvent de télécabines, d'autres de trams, d'autres encore de petites unités mobiles avec ou sans chauffeur. Il est toujours utile de pousser la réflexion dans ses derniers retranchements.

### La toile glandoise au quotidien